

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS le 2 JUIN 2026

Date de convocation :
28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi 2 JUIN à 14 heures 30, les
Membres du Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement
Convoqués, se sont réunis au centre administratif.

Nombre de membres
Présents : 9

Sous la Présidente de Madame Sabine CAMBRELENG

Présents : Mrs ALEXANDRE VIRGILE, DEWAELE, SOUPEZ, Mmes CAMBRELENG, DENYS,
CAPART, VERHAEGHE, GAUCHET, BUREAU

Etaient excusés : Mmes DURIEUX, DEPRET, N'DIAYE, FROMONT, Mr BAUDOUX, BODIN

Procuration : aucune

Secrétaire de séance : Mr Christophe LAJOIE

Objet de la délibération : Affectation du résultat du Compte Financier Unique 2025 du CCAS

N° de la délibération : 1157020626

En application de l'article L 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. Le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence de Madame CAMBRELENG Sabine, Vice-Présidente

Après avoir entendu le Compte Financier Unique il est proposé d'affecter le résultat de la façon suivante :

EN FONCTIONNEMENT :

Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2025 : + 581 226.44 €

Il est proposé d'affecter au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté.

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2025 : + 141 808.73 €

Il est proposé d'affecter au compte 001 – résultat d'investissement reporté.

Le Conseil d'Administration après avoir ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente :
APPROUVE l'affectation du résultat 2025 du Compte Financier Unique 2025

Résultat du vote : Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance le 02/06/26

Le secrétaire de séance



Le Président de séance